titres sacrés de leurs dignes précepteurs à la reconnoissance publique. Il nous reste maintenant à offrir à nos lecteurs l'aperçu du Plaidoyer qui a terminé les Exercices de nos jeunes compatriotes.

L'éditeur d'un journal Américain avoit donné le défi suivant aux avocats de son pays : 1201

PUZZLE FOR LAWYERS.

In one of the counties of Hungary, a case has been produced by nature, which furnishes the Hungarian lawyers with an opportunity to exercise their ingenuity. On a steep declivity of the river Herneh lay two vineyards, one above the other; the higher one, detaching itself from the rock, glided down the declivity upon the lower vineyard, which it now entirely covers. The question is who is the lower of the vineyard, and who is considered the loser.*

Pour compliquer davantage cette question et ouvrir un champ plus vaste à la discussion, le savant et ingénieux professeur de Belles-Lettres auquel nous devons le plaidoyer, a voulu supposer un bouleversement encore plus imposant; il en a pris le type dans le mémorable tremblement de terre qui eut lieu à Lima en 1746.

Un Dom Lorenzo Aquaviva possédoit une terre d'environ 400 arpens sur le bord de la mer, à quelque distance de Lima: Dom Juan Cabrera avoit l'usufruit d'une partie de ce terrein. Dom Carlos Belvedere possédoit un grand fonds de terre, et sur-tout un beau vignoble, sur une Colline voisine; et un Dom Pedro Delos Rios avoit une hypothéque sur le terrein de Belvedere.

* Difficulté proposée aux Avocats.

Un événement naturel, dont un des comtés de la Hongrie vient d'être le théâtre, offre aux avocats de ce pays-là une belle occasion de montrer leur habileté. Sur le penchant rapide d'un rocher dont la rivière Herneh mouille la base, existoient deux vignobles contigus et situés l'un au dessus de l'autre. Le plus élevé, se détachant de la surface qu'il occupoit, a glissé et est venu s'établir sur le vignoble inférieur qui en est aujourd'hui tout couvert. Il s'agit de savoir lequel des deux anciens propriétaires doit avoit la propriété du seul vignoble existant, et lequé doit supporter la perte occasionnée par ce singulier accident?